

N° 231 - 2 juillet 2015

POLITIQUE SOCIALE

La loi d'adaptation de la société au vieillissement toujours promise pour le 1er janvier 2016

Le secteur des personnes âgées vit, décidément, un drôle de début d'été ! Confronté, depuis le début de la semaine, à une vague de fortes chaleurs- 26 départements ont été placés en vigilance orange « canicule » ce mardi 30 juin-, il doit faire le deuil, momentanément, du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), à nouveau reporté⁽¹⁾, et de la réforme de la tarification des Ehpad.

• Le projet de loi ASV renvoyé à la rentrée

Sentant poindre l'exaspération des organisations du secteur, la secrétaire d'Etat chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie tente de faire redescendre la pression. « Le projet de loi va être examiné en commission à l'Assemblée nationale en juillet, ce qui va permettre d'être prêt dès le début de la session de la rentrée et de tenir le calendrier législatif, mais surtout le calendrier réglementaire », a déclaré Laurence Rossignol, le 24 juin. Le ministère « travaille conjointement sur la loi et sur les décrets » d'application. Objectif : que les textes puissent être transmis au conseil d'Etat et publiés dès l'adoption du projet de loi. Ceci « pour une mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2016, comme prévu », ajoutée la secrétaire d'Etat.

Par ailleurs, sans attendre l'entrée en vigueur de la loi, 26 départements ont accepté de participer à une préfiguration de la « conférence des financeurs ». Cette instance doit coordonner une politique de prévention de la perte d'autonomie et veiller à sa « diffusion de façon équitable sur l'ensemble du territoire », a rappelé Laurence Rossignol. Une enveloppe de 2,6 millions d'€, soit 100 000 € en moyenne par département, a été allouée à cette préfiguration.

• La réforme de la tarification des EHPAD renvoyée à... plus tard

Le « mouvement d'humeur des fédérations »⁽²⁾ sur la réforme de la tarification des Ehpad, traduit par un courrier adressé à Marisol Touraine le 18 juin, n'y aura rien fait. La séance de clôture des trois groupes de travail constitués pour examiner cette réforme s'est tenue ce 30 juin sans que le gouvernement ne formule la moindre proposition. Seule certitude, il ne déposera pas d'amendement sur la tarification des Ehpad lors de l'examen du projet de loi ASV en commission à l'Assemblée nationale. Et il invite à une concertation, dès cet été !

N'ayant « aucune lisibilité quant aux propositions du gouvernement », les huit fédérations signataires du courrier sont donc « très réservées » sur l'issue des travaux. Elles restent convaincues « qu'une réforme plus importante reste à réaliser et à mettre en oeuvre. » Leur inquiétude risque de perdurer...

(1) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 230, du 18-06-15.

(2) Mutualité française, Fehap, FHF, Fnadepa, **Fnaqpa**, Uniopss, Unccas, AD-PA.